

Guide de collecte des déchets ménagers

Garazi Baigorri



Depuis 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque réorganise la collecte des déchets sur son territoire comme objectif : mieux trier et limiter notre production d'ordures ménagères !

Sommaire

La collecte des déchets.....	1
Le dépôt de mes déchets.....	2
Réduire mes ordures ménagères.....	2
Recyclable ou pas recyclable ?.....	3
Les badges pour déposer mes ordures ménagères.....	3
Questions / réponses.....	4

La collecte des déchets

- Les points de collecte regroupent les conteneurs pour les ordures ménagères et le tri sélectif
 - o Conteneurs pour les ordures ménagères, s'ouvrant à l'aide d'un badge
 - o Conteneurs de tri (accessibles sans badge)
- La collecte des déchets a pour objectif de :
 - o Diminuer la quantité d'ordures ménagères à enfouir
 - o Valoriser les autres déchets par :
 - La pratique du compostage
 - La réutilisation et/ou le réemploi
 - Le tri, en améliorant sa qualité et sa quantité
 - La fréquentation des déchèteries

Retrouvez les localisations des points de collecte sur : www.communaute-paysbasque.fr (onglet déchet / la collecte).

Je continue à payer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) attribuée à mon logement, qui apparaît sur la taxe foncière bâtie des prioritaires. Elle contribue au financement du service de gestion des déchets : prévention, communication, collecte, tri, traitement, valorisation des déchets.

Le dépôt de mes déchets

- Les ordures ménagères :
 - o Ouverture avec un badge
 - o Dépôt de 80 litres maximum, dans un ou plusieurs sacs fermés
- Tous les emballages et les papiers et le verre :
 - o Dépôt en vrac, sans sac
 - o Utilisation en libre accès, sans badge
- Les piles : Sur les points de collecte à proximité des conteneurs à ordures ménagères
- Les textiles : Plusieurs bornes textiles réparties sur le territoire
- Les autres déchets (cartons, encombrants, mobiliers, textiles...) : en déchèterie.

Pour les particuliers : tous les dépôts sont gratuits.

Pour les professionnels : les dépôts sont payants pour les gravats, le bois, les déchets verts, le tout-venant et les produits dangereux.

Réduire mes ordures ménagères

- **Je réduis mes déchets à la source.**
Lorsque je fais mes achats, je préfère les produits en vrac ou ayant peu de suremballages plastiques et j'opte pour les produits réutilisables (piles rechargeables, lingettes lavables, serviettes de table en tissu et savon solide...).
- **Je mets un autocollant Stop Pub sur ma boîte aux lettres** (disponibles en Mairie et à la Maison de la Communauté). Je reçois tout de même l'information des collectivités.
- **Je m'équipe d'un composteur pour valoriser facilement mes déchets organiques** (épluchures, marc de café, coquilles d'œufs...).
Pour obtenir un composteur : www.biltagarbi.fr.
- **Je limite le gaspillage alimentaire.**
- **Je fais réparer mes appareils.**
- **Je loue ou je me fais prêter ce que je n'utilise pas régulièrement.**
- **Je trie au maximum en respectant les consignes.**
- **J'utilise les déchèteries pour valoriser les déchets volumineux et toxiques.** J'y pense également pour les cartons !
- **Je ramène mes médicaments périmés ou non utilisés à la pharmacie**, qui me renseignera également sur les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (piquants et coupants) qui représentant un risque sanitaire. En aucun cas, ils ne doivent être jetés avec les ordures ménagères.
- **Je suis professionnel, je me renseigne** sur les filières de traitement des déchets spécifiques liés à mon activité ou auprès de l'ambassadeur ou l'ambassadrice du tri de mon secteur.

En bref :

- Réparation
- Don
- Troc / vente
- Réemploi

- Compostage / broyage



Recyclable ou pas recyclable ?

En cas de doute, je me renseigne sur les consignes de tri auprès de l'ambassadeur ou l'ambassadrice du secteur au 06 45 49 29 19 ou sur www.biltagarbi.fr ou www.communaute-paysbasque.fr.

Bien trier, c'est :

- Permettre aux agents (collecte / centre de tri) de travailler dans de bonnes conditions et en toute sécurité
- Limiter les coûts liés aux erreurs de tri
- Valoriser les déchets et éviter d'enfouir des déchets recyclables

Pour localiser les points de tri : www.communaute-paysbasque.fr

Pour localiser les bornes textiles : www.refashion.fr

Depuis 2023 : tous les emballages et papiers se trient !

Les badges pour déposer mes ordures ménagères

- Deux badges avec des numéros différents sont attribués à chaque foyer ou activité (gîte, entreprise, commerce...)
- Lors d'un déménagement ou d'un emménagement, les propriétaires ou les locataires doivent appeler le service déchets pour mettre à jour les informations. **Les deux badges sont à rendre aux propriétaires (ou à l'agence) afin d'être remis aux locateurs suivants.**
- Si mon logement n'est pas équipé de badge, j'appelle le service déchets.
- Si je perds mon badge, je le signale au service déchets pour le désactiver afin de bloquer l'usage éventuel par un tiers. Si besoin, j'en achète un autre (5€, à régler par chèque à l'ordre du Trésor Public).

Comment déposer mes ordures ménagères ?

1. Poser le badge sur le lecteur
2. Ouvrir la trappe
3. Déposer le ou les sacs
4. Fermer entièrement la trappe

Stop aux incivilités

Les dépôts sauvages (même au pied des conteneurs) et le brûlage des déchets sont interdits. Ces pratiques sont passibles d'amendes.

Questions / réponses

Je ne produis pas de déchet, pourquoi dois-je payer ?

Tout le monde produit des déchets, même en faible quantité, recyclables ou pas, et cela représente un coût pour la collectivité.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est calculée en se basant sur la valeur locative du logement : ce n'est donc pas le volume d'ordures ménagères collectées qui conditionne son montant.

Si je dois déposer un petit déchet non recyclable, comme un mouchoir ?

Je le dépose directement dans la colonne d'ordures ménagères grâce à l'orifice « pique-nique » qui ne nécessite pas de badge.

J'exerce une activité professionnelle dans mon logement. Ai-je droit à un autre badge ?

Oui, j'ai droit à un autre badge si j'ai une activité à l'intérieur de mon logement (assistante maternelle, table d'hôte, ...). Si j'ai un gîte, celui-ci aura ses propres badges !

Où vont les ordures ménagères ?

Les ordures ménagères sont réceptionnées au pôle de valorisation organique de Mendixka (Charritte-de-Bas), où les déchets non valorisables seront enfouis.

Si le conteneur ne s'ouvre pas ?

Je ferme bien la trappe car elle n'est peut-être pas entièrement fermée et je réessaie.
Si elle ne s'ouvre toujours pas :

- Je pars déposer mon sac dans un autre conteneur.
- J'appelle le service déchets.

Pour toutes questions, contacter le service Prévention, Collecte et Valorisation des Déchets :

- 05 59 57 11 80
- dechets.barnekalde@communaute-paysbasque.fr
- www.communaute-paysbasque.fr

Ensemble, agissons. Réduire, réutiliser, recycler.